

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier
Commune(s) : LACQ (64300)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 01/04/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37828580101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : ARTIX (64061)

Description¹ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune d'Artix exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-107 (LA107) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 25 juin 2020.

Le puits LACQ-107 a été foré du 1er août 1957 au 18 janvier 1958 jusqu'à la profondeur de 5 211,2 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 410 265 m, Y = 6 263 332 m, Zsol = 134 m. Le puits LA107 a été bouché définitivement le 20 juillet 2003. La tête de puits a été découpée à 2 m du sol. La plate-forme du puits LA107 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400315.

L'emprise du site LA107 s'étend sur 23 289 m². Les environs immédiats du site sont constitués de :

- essentiellement des parcelles agricoles et boisées accolées au site et au-delà ;
- les premières habitations de la commune d'Artix dont les plus proches se situent à 450 m au sud-est ;
- un ruisseau appelé l'Agle s'écoulant vers l'ouest le long de la limite nord du site, ainsi qu'un affluent temporaire de l'Agle s'écoulant à 50 m au sud du site ;
- la plateforme industrielle Induslacq à 3,5 km à l'ouest.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé entre mai et juillet 2004 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Dans les sols :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) avec une concentration maximale ayant été mesurée dans le borbier (20 000 mg/kg).

- La présence d'anomalies en plomb (teneur maximale : 270 mg/kg), cuivre (teneur maximale : 120 mg/kg), mercure (3,9 mg/kg), baryum (teneur maximale : 2 400 mg/kg) et en zinc (320 mg/kg).
- L'absence d'impact dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés entre juin 2019 et juillet 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/11 du 6 mai 2021).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un usage de type agricole.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 07/09/2023, complété le 02/10/23 et le 02/11/23 et la visite du site réalisée le 11 octobre 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 02/11/2023.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté que toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y a plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/16 du 22 novembre 2023.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 01/04/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : ARTIX (64061)

Description³ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune d'Artix exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-107 (LA107) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 25 juin 2020.

Le puits LACQ-107 a été foré du 1er août 1957 au 18 janvier 1958 jusqu'à la profondeur de 5 211,2 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 410 265 m, Y = 6 263 332 m, Zsol = 134 m. Le puits LA107 a été bouché définitivement le 20 juillet 2003. La tête de puits a été découpée à 2 m du sol. La plate-forme du puits LA107 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400315.

L'emprise du site LA107 s'étend sur 23 289 m². Les environs immédiats du site sont constitués de :

- essentiellement des parcelles agricoles et boisées accolées au site et au-delà ;
- les premières habitations de la commune d'Artix dont les plus proches se situent à 450 m au sud-est ;
- un ruisseau appelé l'Agle s'écoulant vers l'ouest le long de la limite nord du site, ainsi qu'un affluent temporaire de l'Agle s'écoulant à 50 m au sud du site ;
- la plateforme industrielle Induslacq à 3,5 km à l'ouest.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé entre mai et juillet 2004 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Dans les sols :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) avec une concentration maximale ayant été mesurée dans le bourbier (20 000 mg/kg).
- La présence d'anomalies en plomb (teneur maximale : 270 mg/kg), cuivre (teneur maximale : 120 mg/kg), mercure (3,9 mg/kg), baryum (teneur maximale : 2 400 mg/kg) et en zinc (320 mg/kg).
- L'absence d'impact dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés entre juin 2019 et juillet 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/11 du 6 mai 2021).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec le scénario d'un usage de type agricole.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 07/09/2023, complété le 026/10/23 et le 02/11/23 et la visite du site réalisée le 11 octobre 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 02/11/2023.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté que toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y a plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/16 du 22 novembre 2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2021-11_20210506_LA107

AP2_MINES-2023-16_20231122_LA107

DADT_20200312_LA107

Memoire_Fin_Travaux_20230623_LA107

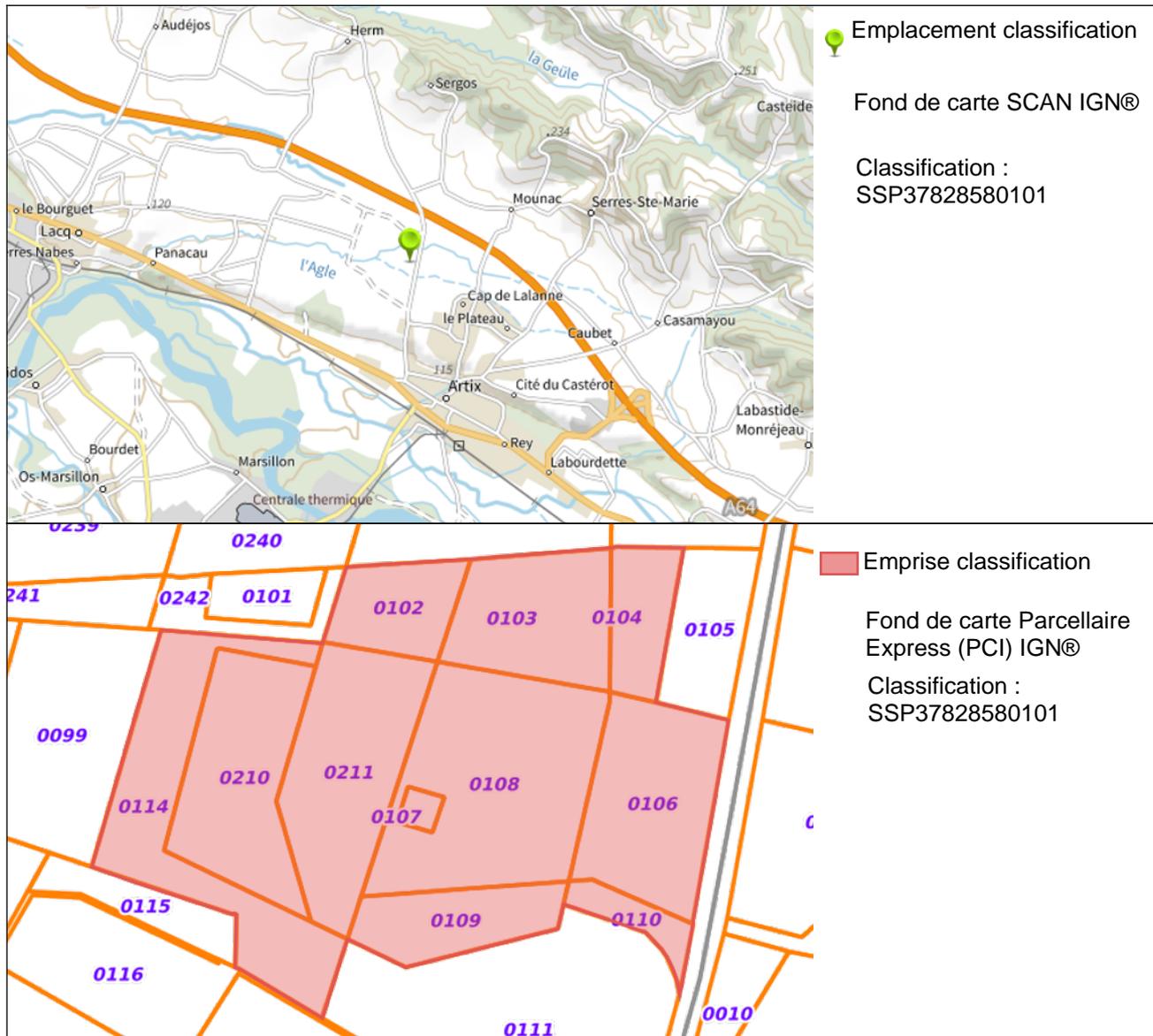
Rapport_AP1_20210427_LA107

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARTIX		AB	0089	00
ARTIX		AB	0102	00
ARTIX		AB	0103	00
ARTIX		AB	0104	00
ARTIX		AB	0106	00
ARTIX		AB	0107	00
ARTIX		AB	0108	00
ARTIX		AB	0109	00
ARTIX		AB	0110	00
ARTIX		AB	0114	00
ARTIX		AB	0210	00
ARTIX		AB	0211	00

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 410285.23755415, Lat. : 6263320.6329113385

Superficie estimée :

23045 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.